

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### **Préavis municipal concernant la vente des parcelles N° 234, 272 et 300, Plan de quartier "Prés de la Couronne"**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **Historique**

Le 7 novembre 2005, le Conseil communal a accepté le nouveau Plan de Quartier "Prés de la Couronne" – préavis 22-2005. Le dossier complet comprenant – Plan et Règlement – a été accepté par le Service de l'Aménagement du Territoire le 8 mars 2006.

Les aménagements du Plan de quartier vous seront présentés dans le préavis N° 2-2007 qui proposera notamment l'installation des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), l'adduction d'eau potable, l'éclairage public, le télé-réseau, ainsi que l'aménagement du chemin piétonnier en bordure de la Cerjaulaz.

Le montant total de ces aménagements est devisé à Fr. 610'000.- pour une surface de 14'250 m<sup>2</sup>, soit un coût au m<sup>2</sup> d'environ Fr. 43.-.

La Municipalité vous propose de vendre la partie A du Plan de quartier soit une surface de 14'250 m<sup>2</sup>. Dans le cadre des précédentes ventes de parcelles, le prix avait été fixé à Fr. 140.-/m<sup>2</sup>, ce qui nous permettra de réaliser une vente totale pour un montant de Fr. 1'995'000.-. La partie B quant à elle sera aménagée ultérieurement. Elle nous permettra de revoir le plan de circulation, de créer de nouvelles places de parc et d'aménager une aire de verdure.

Le projet de Plan de Quartier a été présenté à différents investisseurs intéressés par la réalisation de logements à Lucens. Le choix de la Municipalité s'est porté sur la Société immobilière "DPR Immobilier SA".

La société DPR Immobilier SA a accepté d'entrer en matière pour l'aménagement de logements protégés dans une des unités de constructions tout comme elle est entrée en discussion pour ce qui concerne l'aménagement de locaux commerciaux ou de locaux destinés à des praticiens de santé.

Cette vente permettra de mettre en valeur ces terrains, de développer harmonieusement le centre de notre village.

## Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal,  
Vu le préavis municipal no 1/2007  
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,  
Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

décide

1. D'autoriser la Municipalité de vendre les parcelles 234, 272 et 300 "Plan de quartier des Prés de la Couronne" pour une surface totale de 14'250 m<sup>2</sup>
2. De fixer le prix de vente du Plan de quartier "Prés de la Couronne, comprenant les parcelles 234, 272 et 300 pour une surface totale de 14'250 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 140.- le m<sup>2</sup>, représentant un montant total de Fr. 1'995'000.00.
3. D'affecter cette somme aux différents fonds de réserve suivants:
  - a) 20%, soit un montant de Fr. 399'000.- sur le fonds de réserves générales, compte n° 9'282.0;
  - b) 20%, soit un montant de Fr. 399'000.- sur le fonds de renouvellement et entretien, inst. des eaux, compte n° 9'280.03;
  - c) 40%, soit un montant de Fr. 798'000.- sur le fonds de réserve des égouts, compte n° 9'280.05;
  - d) 20 % soit un montant de Fr. 399'000.- sur le fonds de réserve achats de terrain, compte no 9282.15.

Le municipal responsable : Gérard Gonthier

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2007

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

Annexe: plan du terrain mise en vente.

